

MAIRIE  
DE LESCURE  
D'ALBIGEOIS  
81380

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 AVRIL 2023

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 21

Votants 24

Date de convocation :

28/03/2023

Date d'affichage :

28/03/2023

Numéro :

15/2023

Le 03 avril 2023, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Maire.

**Présents** : Elisabeth CLAVERIE - Bernard DELBRUEL - Marie LACAN - Gérard TOUREL - Daniel DERRAC - Nelly FACCA - Huguette DELPY-SOUTADE - Michel ALBENGE - Thierry MONTBROUSSOUS - Bruno BARDES - Françoise CHINCHOLLE - Franck GARRIC - Philippe FOULCHE - Ghislain PELLIEUX - Eric ALBERT - Sylvie CLERGUE - Nathalie JALBY - Claudette ROUQUETTE-BAULES - Maxime FONTANILLE - Bénédicte CATHALAU - Kadour SAMET

**Absents excusés représentés** : Xavier PETIT (B. DELBRUEL) - Marie-Pierre CAMBON (E. CLAVERIE) - Stéphanie RAYMOND (G. PELLIEUX)

**Absents excusés non représentés** : Guy INTRAN - David POUTRAIN

**Absents non excusés non représentés** : François SALABERT

**Secrétaire de séance** : Eric ALBERT

**BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET COMMUNAL**

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif 2023 pour la commune.

Il est équilibré à la somme de : 9 836 094,34 €

**Fonctionnement** : 5 658 645,98 €

**Investissement** : 4 177 448,36 €

**Section de fonctionnement :**

Le financement est assuré par :

- Le produit des contributions directes : ..... 2 227 635,00 €
- Les compensations des exonérations de taxes par l'Etat ..... 59 000,00 €
- Autres taxes ..... 225 000,00 €
- Dotations de l'état ..... 358 000,00 €
- FPIC ..... 59 000,00 €
- Les revenus des immeubles ..... 38 000,00 €
- Les ventes de produits et de prestations ..... 291 500,00 €  
(restauration scolaire, repas à domicile, mise à disposition du personnel, annexes)
- La neutralisation des amortissements de subventions versées ..... 151 560,00 €
- Les autres produits ..... 25 749,00 €
- L'excédent de fonctionnement reporté ..... 2 223 201,98 €

**Total des recettes de fonctionnement : ..... 5 658 645,98 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services ..... 845 114,00 €  
(charges à caractères générales)
- Les charges de personnel ..... 1 408 000,00 €
- Les intérêts des emprunts ..... 47 635,00 €
- Le prélèvement au titre de la loi SRU ..... 124 000,00 €
- Les dépenses de gestion courante ..... 748 100,00 €
- L'attribution de compensation ..... 8 603,28 €
- La dotation aux amortissements ..... 280 000,00 €
- Le virement à la section d'investissement ..... 1 977 193,70 €
- Les autres dépenses ..... 6 000,00 €
- Les charges exceptionnelles ..... 214 000,00 €

**Total des dépenses de fonctionnement : ..... 5 658 645,98 €**

**Section d'investissement :**

Le financement est assuré par :

- Le FCTVA : .....	70 000,00 €
- Les crédits de reports 2022 en recettes .....	254 284,07 €
- La dotation aux amortissements .....	280 000,00 €
- Le virement de la section de fonctionnement .....	1 977 193,70 €
- La taxe d'aménagement .....	10 000,00 €
- La dette récupérable .....	18 861,00 €
- L'attribution de compensation d'investissement .....	51 412,00 €
- Les opérations d'ordre liées aux avances sur travaux .....	100 000,00 €
- L'excédent reporté .....	1 415 697,59 €

**Total des recettes d'investissement : ..... 4 177 448,36 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les dépenses d'équipement (dont fonds de concours voirie) .....	3 203 179,97 €
- Les crédits de reports 2022 en dépenses .....	457 808,39 €
- Le reversement d'une partie du produit de taxe d'aménagement n-1 .....	44 900,00 €
- Le remboursement en capital des emprunts .....	215 000,00 €
- La neutralisation des amortissements de subventions versées .....	156 560,00 €
- Les opérations d'ordre liées aux avances sur travaux .....	100 000,00 €

**Total des dépenses d'investissement : ..... 4 177 448,36 €**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **ADOPTE** le budget primitif 2023 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 9 836 094,34 € dont :

<b>Fonctionnement</b> :	5 658 645,98 €
<b>Investissement</b> :	4 177 448,36 €

tel que présenté en annexe de la présente délibération.

- **AUTORISE** madame le maire, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section pour le budget général. Un compte rendu des virements de crédits sera effectué lors de chaque Conseil municipal.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au registre.

**Le Maire,**  
**Elisabeth CLAVERIE**

